

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# LANCEMENT DU PORTAIL INSTITUTIONNEL DE L'INSTANCE DE COORDINATION DU MARCHÉ À TERME

Rabat, le 6 avril 2026

Bank Al-Maghrib et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) annoncent la mise en ligne du site web institutionnel de l'Instance de Coordination du Marché à terme (ICMAT).

Ce lancement intervient concomitamment avec le démarrage historique du Marché à Terme d'instruments financiers au Maroc, marqué ce lundi 6 avril par la première cotation du contrat à terme ferme sur l'indice MASI 20, dénommé «**Future MASI 20**».

Conçu comme une plateforme d'information centrale de référence, le portail de l'ICMAT s'inscrit dans la stratégie d'accompagnement des membres du marché à terme. Il vise à offrir une information complète, structurée et accessible à l'ensemble des intervenants et au public.

Pour rappel, cette instance, instituée par la loi 42-12 relative au marché à terme d'instruments financiers, assure la coordination des actions de Bank Al-Maghrib et de l'AMMC en matière de contrôle conjoint du marché à terme.

Accessible à travers l'adresse URL [www.icmat.ma](http://www.icmat.ma), ce portail offre une vision exhaustive de l'écosystème à travers quatre piliers :

- Organisation de l'ICMAT : Missions, composition et modalités de fonctionnement de l'instance.
- Cadre réglementaire : Compilation des textes législatifs et réglementaires régissant le marché à terme.
- Écosystème du marché : Informations détaillées sur les entreprises de marché et les membres habilités.
- Centre de ressources : Bibliothèque de publications, communiqués de presse, guides pratiques, formulaires et Foire Aux Questions (FAQ).

À travers ce nouveau canal digital, l'ICMAT réaffirme son engagement en faveur de la modernisation du marché des capitaux et de l'accompagnement de ses acteurs.